Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260130-3_01_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

30 janvier 2026

Convocation du 23 janvier 20263

Le trente janvier deux-mille-vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la mairie de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier BOISSIERE, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Patrick MARTIN, Monique LORANT, Daniel TURBAN, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Sylvie MEVEL-RAULT, Jean-Michel LE PILLOUER, Sophie PHILIPPE, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Yves LARRIVEN, Alain TREPARD, Géraldine LE LAY, Christophe CLAVIEN, Jacques MORO, Isabelle GOURIOU, Jérôme PERAIS, Alexandra LE BRETON, Rozenn JOUAN, Aline LE ROY
- **Absents représentés** : Jean-Paul LE VAILLANT donne pouvoir à Monique LORANT,
- **Absents :** Isabelle LE CHANU, Véronique COSSON, Xavier HOCHET, Thibault LE PROVOST
- **Secrétaire de Séance** : Daniel TURBAN

3. FINANCES : SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS (Cf. Annexe 2)

Présentation : La commission finances, réunie le 19 janvier 2026, propose une attribution des subventions telle que ci-joint, en précisant certaines bases de calcul :

- **Sorties scolaires lycées + CFA et Chambres de Métiers** : 28/-18 ans
- **Ecoles maternelles et primaire** : 80% du montant, plafonné à 33€ / enfant (au lieu de 32,50 €).
  Il est proposé une avance de 60% du plafond pour les écoles publique et privée, et le solde sera versé sur présentation de justificatifs
- **Autres** : sans changement par rapport à 2025
- **A titre exceptionnel :** une subvention de 100 € à l'association sportive du collège pour le championnat national UNSS 2026, de 100 €à la Protection civile, de 5 000 € au Petit Echo de la Mode pour soutenir l'organisation de la manifestation « L'effet Mode », et le doublement de la subvention aux organisateurs du Comice agricole, celui-ci étant organisé sur la commune en 2026.

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (Ne prennent pas au vote dans l'attribution des subventions à Attrap'Sons : P. Solo, G. Le Lay, A. Le Breton ; à l'UNC : Y. Brault ; à Mémoire du Châté : M. Lorant ; au Cyclo-cross : P. Solo, G. Le Lay), d'inscrire à l'article 6574 du BP 2026 un crédit de 59 156,70€ destiné à être versé aux associations dans les conditions prévues ci-jointe.

Le 30 janvier 2026,

Le secrétaire,
Daniel TURBAN

Le Maire,
Olivier Boissière